

Déposé le 02.09.14

Scanné le _____

14-INT-283

Interpellation intitulée « Marchés publics : le remède législatif n'est-il pas devenu pire que le mal ? »

Certaines entreprises ont des méthodes de « brigands ». Ainsi pour les travaux de remblayage de l'hôpital unique Riviera Chablais, l'entreprise LMT SA avait fait une offre à 1,5 million soit près de deux millions de moins que celle de l'entreprise Michel & Fils qui était à 3,25 millions.

LMT SA a ensuite demandé le protocole d'ouverture des offres et a ainsi pu voir les prix de ses concurrents. L'entreprise n'a toutefois pas réagi pendant les deux mois d'analyse des offres qui ont suivi. Au moment de l'adjudication, LMT SA a refusé de confirmer son prix et a ~~fait~~ tenté de négocier un prix inférieur à celui de Michel & Fils, mais évidemment largement supérieur à sa première offre.

Selon la loi sur les marchés publics, l'adjudicateur ne possède aucune marge de négociation sur les prix offerts. Dès lors, l'Hôpital Riviera Chablais, a retiré l'adjudication et décidé de la donner directement à la deuxième meilleure offre, soit à Michel & Fils SA.

LMT SA a alors fait recours contre la décision de révocation de l'adjudication et l'attribution du marché à la seconde offre.

Finalement, pour ne pas perdre de temps, en échange du retrait du recours, l'Hôpital Riviera Chablais a négocié une transaction hors tribunal avec les deux entreprises: LMT a obtenu une petite part du marché soit le transport de 15'000 m³ de terre sur un total de 65'000 m³ mais sous la responsabilité de Michel & Fils SA confirmé en tant qu'adjudicataire unique.

Ce sont des méthodes clairement inacceptables qui créent une distorsion du marché et il est impératif que les autorités réagissent en déposant plainte contre ces méthodes déloyales.

Plus tard, le 27 janvier dernier, c'est l'adjudication des travaux de construction à l'entreprise Steiner qui a posé problème. Deux entreprises ont fait recours: le consortium italien Inso, Condotte, LGV et Cossi ainsi que HRS Real Estate SA, dont le siège se trouve à Frauenfeld (TG), mais implantée en Suisse romande.

Le 30 mai dernier 24 Heures nous relatait l'audience du tribunal et révélait que les entreprises en lice avaient reçu une mystérieuse lettre anonyme, après l'adjudication, révélant le prix de leurs concurrents censé rester confidentiel.

«Un dépôt de plainte est possible. Cet acte trahit le secret des affaires. Imaginons que le tribunal annule notre décision d'adjudication: chacun sait ce qu'ont proposé les autres et cela fausse la concurrence», soulignait alors Marc-Etienne Diserens, président du conseil d'établissement de l'Hôpital Riviera-Chablais.

Il y a clairement eu des fuites. Tout les coups sont décidément permis. A qui profite le crime? A qui, à part une des entreprises qui n'a pas obtenu le marché? Dans ce contexte, ne peut-on pas tout imaginer, y compris une affaire de corruption ?

Récemment le président du Conseil d'Etat Pierre-Yves Maillard déclarait d'ailleurs que « des intérêts particuliers bénéficient ainsi d'une attention particulière, alors qu'ils retardent, voire menacent^{le} terme, la réalisation d'un équipement d'intérêt public largement démontré ».

On doit aussi déplorer les lenteurs judiciaires. Alors qu'il était prévu qu'il rende réponse avant l'été, le tribunal s'est offert le luxe de ne pas rendre sa décision avant les fêtes judiciaires estivales.

Conséquence de cette affaire, si un recours au Tribunal fédéral est déposé, les travaux, dont le premier coup de pioche était espéré en avril, souffriront de «12 à 18 mois de retard, peut-être plus» estime le président du Conseil d'Etat vaudois Pierre-Yves Maillard, interrogé par «24 heures» dans son édition du 17 juillet:

1. Le Conseil d'Etat, compte tenu de ces méthodes déloyales et des « fuites » évoquées a-t-il, dans les deux cas précités, déposé une plainte? Sinon, qu'a-t-il entrepris ?
2. De manière générale, Comment le Conseil d'Etat entend-t-il empoigner cette problématique des marchés publics et les abus qu'en font certaines entreprises ?
3. Pourquoi l'Etat ne choisit-il pas d'attribuer ses marchés par appel d'offres séparé pour favoriser le marché local plutôt que par des entreprises générales qui lui font subir un combat d'ogres avec ses effets pervers?
4. Le Conseil d'Etat peut-il chiffrer les coût globaux de ces péripéties, celui de la première affaire (travaux de remblayage), de la seconde (travaux de construction), et celui des fêtes judiciaires ?

Vevey, le 28 août 2014

Jérôme Christen

Pas de développement souhaité



Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Eggenberger Julien
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Ballif Laurent	Christin Dominique-Elia	Gander Hugues
Bendahan Samuel	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Glauser Alice
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Debluè François	Guignard Pierre
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haury Jacques-André
Brélaz François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Induni Valérie
Buffat Michaël	Divorne Didier	Jaccoud Jessica
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Junglaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Kernen Olivier	Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre
Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Labouchère Catherine	Oran Marc	Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Payot François	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Martin Josée	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Treboux Maurice
Matter Claude	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Meinenberger Daniel	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meldem Martine	Renaud Michel	Venzelos Vassilis
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Rezzo Stéphane	Volet Pierre
Miéville Laurent	Richard Claire	Vuarnoz Annick
Miéville Michel	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Weber-Jobé Monique
Mojon Gérard	Romano Myriam	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Roulet Catherine	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette	Wyssa Claudine
Neiryneck Jacques	Rubattel Denis	Yersin Jean-Robert
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric